



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E189718

VALABLE JUSQU'AU 24/08/2025

ÉDITÉ LE 02/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/05/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RM BOULOGNE SUR MER 852767342

Siret : 852 767 342 00011

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 3062906

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 000004590039504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 000004590039504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : ISOL +

4 RUE DU MARECHAL LEFEBVRE  
62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 83 39 22

Portable : 0675031335

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@isolplus62.fr

Responsabilité légale :

MILLE BENOIT, MARCEL, RENE GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 25/08/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 25/08/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 25/08/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.